



Ministère de l'Intérieur

Police

Secrétariat de la Police Intégrée (SSGPI)

FAQ 2009-18

Date d'émission

29-06-2009

OBJET Augmentations intercalaires annuelles/biennales

Références Arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police, M.B. 31 mars 2001 (PJPol)

Chargé de dossier SSGPI Contactcenter Tel 02 554 43 16

Je constate que je n'ai pas perçu mon augmentation intercalaire annuelle/biennale qui devait intervenir pour le mois de juin 2009. Quelle en est la raison ?

En raison de problèmes techniques, le Service Central des Dépenses Fixes (SCDF) n'a pas pu exécuter les augmentations intercalaires annuelles/biennales sur base de l'ancienneté pécuniaire.

Le SCDF nous a fait savoir que les rectifications nécessaires devraient intervenir pour fin juillet 2009.

Par la présente, nous demandons aux services du personnel d'informer les membres de leur personnel concernés par cette situation. Pour ce faire, le 30 juin 2009, le SSGPI mettra à la disposition des services du personnel, un fichier dans lequel sont repris les membres du personnel concernés.

La police locale pourra télécharger ce fichier via 'VERA'. Pour la police fédérale, ce fichier sera mis à disposition par mail.

Nous présentons aux membres du personnel nos plus sincères excuses pour les désagréments causés par ces problèmes techniques.

-----XXXXX-----